

Le sénateur Frith: Je ne suis pas désagréable du tout. Loin de là. J'attends une déclaration claire avec impatience. Il serait intéressant de savoir si la direction actuelle du parti conservateur, s'il est élu, compte abroger la loi sur le PEN, démanteler le PEN et supprimer les subventions et les mesures d'encouragement qui existent déjà. Pour le gouvernement actuel, plusieurs compatriotes du secteur pétrolier aimeraient beaucoup savoir si le PEN sera modifié et si les subventions actuelles seront remplacées par des stimulants fiscaux. Je tiens à signaler que, pour profiter d'un stimulant fiscal, il faut réaliser des bénéfices, et les stimulants fiscaux ne peuvent pas remplacer un programme de subventions visant à favoriser l'autonomie dans le secteur énergétique au Canada. Avec de la chance, nous saurions peut-être si c'est la politique des conservateurs et on peut seulement espérer que la politique qu'ils nous serviraient est beaucoup moins détaillée que les programmes mentionnés dans ce discours du trône.

Le gouvernement présentera un projet de loi visant à confirmer l'entente énergétique Canada-Nouvelle-Écosse dont il est question dans le discours du trône.

Le troisième des cinq sous-titres est «Association en vue de la reprise». Je suis certain que la plupart des gens ont remarqué que le gouvernement actuel est en faveur des associations entre les pouvoirs publics, les travailleurs et le patronat et l'association exposée en détail dans ce discours du trône comporte une association des gouvernements. A cet égard, le ministre des Finances entamera de nouvelles consultations avec les gouvernements provinciaux et d'autres organismes économiques. M. D'Aquino nous a appris que les mécanismes de consultation actuels fonctionnent à merveille et le gouvernement instaurera de nouveaux mécanismes de consultation permanents et il organisera régulièrement des conférences sur les perspectives économiques réunissant des représentants des syndicats, des entreprises et du patronat et d'autres parties intéressées, s'il le faut. Un nouvel Office de développement industriel régional sera chargé de donner des conseils sur la politique industrielle.

Il y aura une nouvelle politique sur la concurrence. Le discours du trône aborde toutes ces questions. Le gouvernement mettra sur pied un groupe de travail en vue d'aider les coopératives, les credit unions et les caisses populaires à jouer un rôle plus important dans l'économie du pays.

● (1720)

Vous vous souviendrez de ce que le discours du trône disait à propos de la productivité. On instaurera un système de récompenses qui seront décernées aux sociétés, aux syndicats et aux particuliers qui contribuent à améliorer la productivité et la position concurrentielle du Canada. Travail Canada créera une caisse pour financer la recherche et le nouveau centre destiné à favoriser la productivité et la création d'emplois.

Des modifications seront apportées au Code canadien du travail en ce qui a trait à l'hygiène et la sécurité professionnelles, aux normes de travail, au harcèlement sexuel et aux congés parentaux. On regroupera dans une seule loi les normes d'hygiène et de sécurité professionnelles. En outre, certaines sociétés de la Couronne mettront à l'essai de nouvelles méthodes d'accroissement de la productivité.

En ce qui concerne les sociétés de la Couronne, le gouvernement présentera un projet de loi permettant à la Corporation

d'investissements au développement du Canada de mieux gérer certains biens de la Couronne. Dans un esprit d'association, des représentants des syndicats seront invités à siéger au conseil d'administration de certaines sociétés de la Couronne. Le programme Échanges Canada, auquel participent des cadres supérieurs du secteur privé et des hauts fonctionnaires, sera étendu de manière à permettre la participation des syndicats. Ce programme a remporté un grand succès.

Dans le domaine du travail à temps partiel, des consultations seront engagées avec les gouvernements provinciaux, les syndicats et les entreprises en vue d'accorder aux travailleurs le droit à la pension et aux avantages sociaux.

Je passe maintenant au quatrième grand titre, «Consolidation du système de sécurité sociale». Si tout le monde au Canada reconnaît que le monde entier vient de connaître une grave récession, je suis également certain que tout le monde s'accorde pour dire que les effets de cette récession sont loin d'avoir été aussi graves que ce que les Canadiens avaient subi lors de la crise des années 30. S'il en est ainsi, c'est parce qu'un gouvernement libéral a mis sur pied entre-temps un système de sécurité sociale pour atténuer les conséquences des fluctuations importantes de notre économie. Je veux parler notamment de la législation sociale, de l'assurance-chômage et des programmes sociaux destinés aux personnes âgées. Toutes ces dispositions servent à absorber les chocs. L'expression qui décrit le quatrième thème, «consolidation du système de sécurité sociale», est particulièrement bien choisie puisque c'est exactement de cela qu'il s'agit dans le discours du trône. On se propose de renforcer le système de sécurité sociale, lequel est constitué uniquement de lois adoptées à un moment où un gouvernement libéral était au pouvoir.

Pour ce qui est des personnes âgées, le gouvernement déposera un projet de loi augmentant le supplément destiné aux personnes à la retraite vivant seules. Cette mesure touchera 700,000 Canadiens. Le régime de pensions sera refondu en tenant compte des conclusions du Groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions, et l'on prendra des mesures pour améliorer les régimes de retraite publics et privés. On apportera des améliorations aux dispositions de la loi sur les normes des prestations de pensions portant sur l'étendue de la protection, les droits acquis et la transférabilité. On demandera aux gouvernements provinciaux d'accepter que soient modifiés le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec afin que les retraités bénéficient d'allocations comparables dans tout le pays. Toutes ces mesures consolideront le système de sécurité sociale.

Le gouvernement proposera une nouvelle loi sur la santé au Canada. Pendant la crise économique de 1930, les Canadiens devaient acquitter eux-mêmes leurs frais d'hôpitaux. C'était là une des conséquences de la crise économique. Les notes médicales ont été payées non pas par les gouvernements, mais bien par les particuliers eux-mêmes. La nouvelle loi sur la santé au Canada clarifiera les objectifs du régime d'assurance-maladie et garantira l'accès universel aux soins médicaux. Mais tout cela se trouve dans le discours du trône. Les propositions qui y figurent sont des plus claires. D'aucuns, sans doute, les jugeront inacceptables, mais il n'en demeure pas moins qu'elles sont concrètes. Tout est des plus clair dans le discours du trône.